

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 24D048

SERVICE ANIMATION

### DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : Contrat d'exposition – Exposition de la collection « Playmobil » de l'association Playmosestian du 17 février 2024 au 18 février 2024 – Salle Polyvalente de l'Espace Culturel Saint Exupéry**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre l'association « PLAYMOSESTIAN » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

### DÉCIDE :

- d'autoriser la signature du contrat d'exposition avec l'association « PLAYMOSESTIAN » portant sur l'exposition de la collection « Playmobil » de l'association, du 17 février 2024 au 18 février 2024, ce pour un montant de 5 000,00 € TTC,
- que la dépense soit inscrite au budget 2024 Nature 2290 / 6042.

Fait à Marignane, le

14 FEV. 2024

Le Maire,  
Éric LE DISSÈS



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*